

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

**F**

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**Point 16.1.1 de l'ordre du jour**

**CX/CAC 16/39/19-Add.1**

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS  
Trente-neuvième session, Siège de la FAO

Rome (Italie), 27 juin - 1<sup>er</sup> juillet 2016

## PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX

**Fonds fiduciaire du Codex-1  
Rapport de suivi 2015, rapport final**

## 1. Table des matières

Présentation succincte de l'évaluation finale des progrès du Fonds fiduciaire du Codex.....	3
Produit 1-1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex .....	6
Produit 1-2. Participants qui sont satisfaits de leur participation .....	7
Effet direct 1-1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex.....	9
Effet direct 1-2. Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex.....	11
Effet direct 1-3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres.....	12
Effet direct 2-1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex. ....	13
Effet direct 2-2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis.....	13
Effet direct 2-3. Capacités institutionnelles des pays .....	14
Effet direct 2-4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises .....	14
Effet direct 3-1 Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex .....	14
Administration 1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues .....	15
Administration 2. Satisfaction des bénéficiaires.....	15
Gestion 1. Satisfaction des parties prenantes .....	16

## Présentation succincte de l'évaluation finale des progrès du Fonds fiduciaire du Codex

Niveau de résultats	Indicateur	Évaluation finale
Produit 1 (Participation parrainée)	1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex	<b>Très satisfaisant</b>
	2. Participants satisfaits de leur participation	<b>Très satisfaisant</b>
Produit 2 (Renforcement de capacités réalisé)	1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire du Codex	<b>Satisfaisant</b>
	2. Participants satisfaits des activités de renforcement des capacités	<b>Très satisfaisant</b>
Produit 3 (Données scientifiques produites)	1. Données produites grâce à des projets bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex	<b>Très satisfaisant</b>
Effet direct 1 (Participation renforcée)	1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex après être sortis du Fonds	<b>Très satisfaisant</b>
	2. Participation de tous les pays en développement aux réunions du Codex	<b>Satisfaisant</b>
	3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres	<b>Satisfaisant</b>
Effet direct 2 (Participation renforcée)	1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex	<b>Non satisfaisant</b>
	2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis	<b>Non satisfaisant</b>
	3. Capacités institutionnelles des pays	<b>Satisfaisant</b>
	4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises	<b>Satisfaisant</b>
Effet direct 3 (Les avis scientifiques contribuent au processus décisionnel du Codex)	1. Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex.	<b>Évaluation finale en attente de l'issue des débats en cours au sein du CCCF</b>
Administration	1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues	<b>Satisfaisant</b>
	2. Satisfaction des bénéficiaires	<b>Satisfaisant</b>
Gestion	1. Satisfaction des parties prenantes	<b>Satisfaisant</b>

## 2. Introduction

Ce document constitue le rapport de suivi pour 2015 en même temps que le rapport final du Projet et Fonds fiduciaire à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex ou Fonds fiduciaire 1). Il fait suite au cadre de suivi et d'évaluation conçu pour le Fonds fiduciaire du Codex et présenté dans le document CX/CAC 12/35/13, deuxième partie (Seizième rapport de situation du Fonds fiduciaire du Codex).

L'année 2015 était la dernière année opérationnelle du premier Fonds fiduciaire du Codex. Un certain nombre d'indicateurs n'ont pas été évalués dans cette année finale du fait principalement de l'absence d'un nouveau processus de demande de soutien pour le Fonds fiduciaire 1, et de ce que certains des indicateurs d'effet direct étaient évalués dans le cadre de l'évaluation finale du Projet et Fonds fiduciaire du Codex qui a été réalisée en 2014 et présentée aux États Membres du Codex en 2015. Le présent rapport de suivi final devrait, donc, être lu en parallèle avec le rapport de l'évaluation finale du Projet et Fonds fiduciaire à l'appui de la participation au Codex que l'on peut trouver dans le document portant la cote CX/CAC 15/38/18-Add.2.

S'agissant du rapport de suivi final du Fonds fiduciaire 1, le «tableau de bord» qui figure au début du document donne une vue d'ensemble de l'évaluation finale des progrès de tous les indicateurs suivis pendant la période 2011-2015. Sur les 16 indicateurs que comprenait le cadre de suivi et d'évaluation, les progrès pour cinq d'entre eux sont considérés comme étant «très satisfaisant», huit comme «satisfaisant», deux comme «non satisfaisant» et un indicateur d'effet direct est toujours en attente d'une évaluation finale.

Conformément aux conclusions de l'évaluation finale du projet, les indicateurs notés «très satisfaisant» sont ceux associés à la participation physique aux réunions du Codex, à la satisfaction des participants au sujet de leur participation aux réunions, et au produit obtenu dans le cadre du projet d'enquête sur les mycotoxines dans le sorgho. De nombreux autres indicateurs ont été satisfaisants tout au long du Fonds fiduciaire 1. Ils ont montré que: 1) la participation aux réunions du Codex de la part des pays en développement ou à économie en transition a progressé régulièrement pendant la durée du Fonds fiduciaire du Codex; 2) les activités FAO/OMS de renforcement des capacités Codex répondaient aux besoins des pays et leur étaient utiles pour leurs travaux liés au Codex au niveau national; 3) la majorité des parties prenantes étaient satisfaites du Fonds fiduciaire du Codex. Les progrès irréguliers et lents dans la réalisation du changement au niveau des capacités institutionnelles des pays, et les indicateurs qui sont notés «non satisfaisant» révèlent les domaines où les questions sous-jacentes qui constituent des obstacles à une participation pleine et efficace au Codex doivent faire l'objet d'une plus grande attention. Ils ont été pris en compte dans la conception et l'élaboration de l'initiative successive et continueront d'être suivis afin de voir si les priorités et la portée définies pour le Fonds fiduciaire 2 auront un impact sur la résolution de ces problèmes.

Le rapport de suivi final donne l'occasion de réfléchir au cadre de suivi et d'évaluation qui a été utilisé pour le Fonds fiduciaire 1 et de voir les enseignements qui peuvent être tirés pour le nouveau cadre qui est actuellement élaboré pour le Fonds fiduciaire 2. Les observations suivantes peuvent être formulées:

- Un cadre de suivi et d'évaluation doit reposer sur un cadre logique, axé sur les résultats et clair. Il est donc important d'élaborer un tel cadre au stade de la conception des projets.

- Il est utile de commencer à travailler avec un cadre de suivi et d'évaluation le plutôt possible après le lancement d'un projet. Cela permet de tirer des enseignements de la phase de démarrage ainsi que de la ou des phase(s) de mise en œuvre.
- Le cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire 1 était ambitieux. La grande majorité des indicateurs se sont révélés des outils utiles pour le suivi, la gestion et les rapports du projet, mais les implications au niveau des ressources humaines pour la saisie des données, l'établissement des tableaux, la production de graphiques, l'analyse et la rédaction des rapports avec une série de 16 indicateurs ont été considérables. Cet aspect devra être pris en compte dans la conception et l'élaboration d'un nouveau cadre de suivi et d'évaluation pour le Fonds fiduciaire 2, afin de faire en sorte que la fonction de suivi et d'établissement de rapport soit adaptée à l'ampleur du programme et aux ressources disponibles.
- Le cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire 1 a permis de développer de nombreuses bonnes pratiques (élaboration et utilisation de modèles normalisés en vue de l'évaluation en fin d'atelier et évaluations de suivi, par exemple). Ces bonnes pratiques devraient être poursuivies et renforcées dans le Fonds fiduciaire 2.
- Un programme d'une durée de 12 ans doit rester souple et pouvoir être adapté, en particulier s'il est axé sur le renforcement des capacités dans les pays. Cette souplesse nécessaire doit se refléter dans un cadre de suivi et d'évaluation qui peut être réexaminé et adapté à des intervalles pertinents pour répondre aux modifications qui sont apportés au programme.
- Pour que les évaluations soient de qualité, les besoins en matière d'évaluation doivent être pris en compte dès le lancement d'un projet ou d'un programme afin de garantir que les données et les informations qui peuvent être utilisées sont facilement disponibles, et accessibles dans un format organisé.

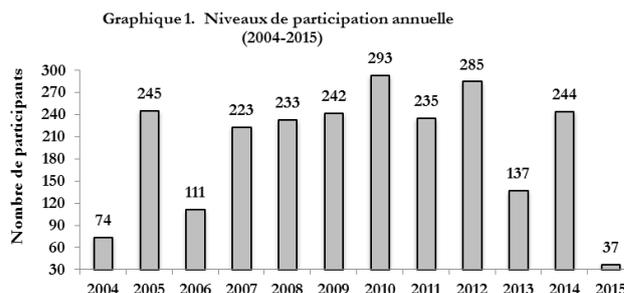
Nous espérons que le présent rapport final de suivi du Fonds fiduciaire 1 apporte des informations intéressantes et utiles pour les Membres du Codex.

### 3. Données de suivi

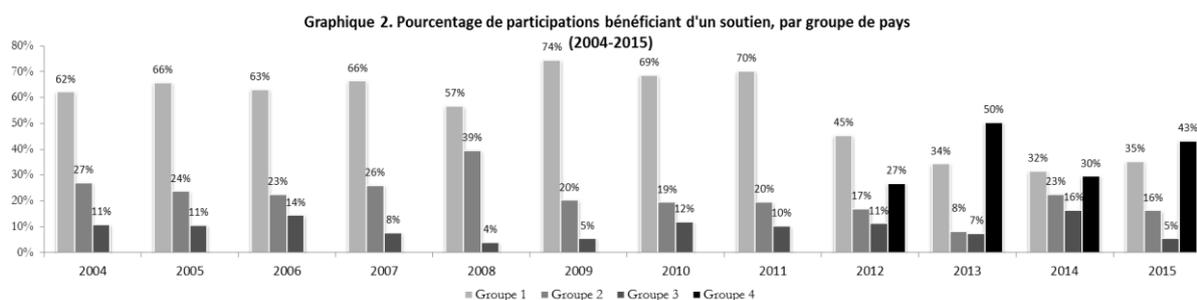
#### Produit 1-1. Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

<b>Question du suivi</b>	Comment le nombre de participations parrainées a-t-il évolué?
<b>Indicateur</b>	Nombre de participations financées par le Fonds fiduciaire par sous-groupe de pays et par année.
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Très satisfaisant. La sous-représentation des femmes dans les participations bénéficiant d'un soutien a persisté pendant toute la durée du Fonds fiduciaire</b>

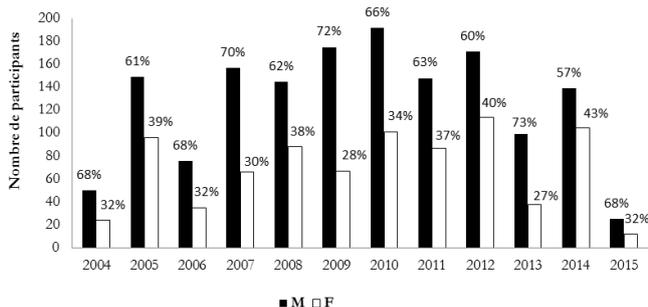
Au total, 37 participations ont bénéficié d'un soutien du Fonds fiduciaire en 2015. La forte baisse du nombre total de participations en 2015 s'explique par: le petit nombre de pays pouvant prétendre à un soutien et qui en ont fait la demande la dernière année du Fonds fiduciaire du Codex (27 pays); le nombre de pays dont des délégués se sont réellement rendus aux réunions du Codex avec l'appui du Fonds fiduciaire (20 pays) pour les raisons indiquées au titre de l'indicateur Administration 1 et représentées au graphique 14.



Le graphique 2 présente une mise à jour des pourcentages alloués aux quatre groupes de pays (pour la période 2004-2015). La différence de pourcentage des participations bénéficiant d'un soutien par groupe de pays au cours des différentes années de la période est aussi directement liée au nombre de comités régionaux FAO/OMS de coordination tenus pendant l'année civile (par exemple, le nombre de participations des pays les moins avancés faisant partie du groupe 4 est plus élevé les années où le CCAFRICA se réunit).

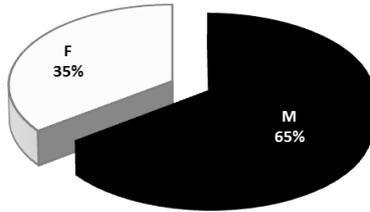


Graphique 3. Pourcentage de participations aux travaux du Codex bénéficiant d'un soutien, ventilé par sexe (2004-2015)



La ventilation des participations parrainées en fonction du sexe des participants pour la période 2004-2015 est donnée par les graphiques 3 et 4. La sous-représentation des femmes dans les participations bénéficiant d'un soutien a persisté pendant toute la durée du Fonds fiduciaire du Codex, les années 2007 à 2010 et l'année 2013 étant celles où cette sous-représentation a été la plus forte.

Graphique 4. Total des participations aux travaux du Codex bénéficiant d'un soutien, ventilé par sexe (2004-2015)



## Produit 1-2. Participants qui sont satisfaits de leur participation

<b>Question du suivi</b>	La participation aux réunions du Codex est-elle utile aux délégués pour les travaux futurs en rapport avec le Codex dans leur pays?
<b>Indicateur</b>	Participants satisfaits de leur participation au Codex et susceptibles de militer en faveur de cette participation dans l'avenir
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Dans l'ensemble très satisfaisant, 89 pour cent en moyenne des répondants ayant attribué une note supérieure ou égale à 4 à toutes les questions. Insatisfaction persistente des répondants par rapport à leur capacité de participer efficacement aux réunions du Codex.</b>

Compte tenu du petit nombre de participants qui bénéficiaient encore du soutien du Fond fiduciaire pour assister aux réunions du Codex, le questionnaire de satisfaction utilisé pour recueillir des données pour cet indicateur n'a été remis qu'à l'occasion de trois réunions du Codex depuis le dernier rapport de suivi (vingt-neuvième session du CCGP, trente-huitième session de la Commission et quarante-septième session du CCFH).

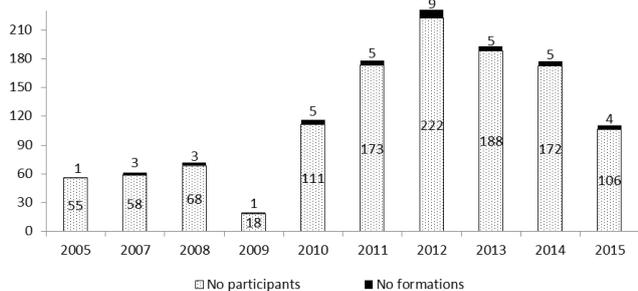
Lorsqu'on consolide les données recueillies à l'occasion des neuf réunions évaluées pour la période 2012-2015, on obtient en moyenne une note supérieure ou égale à 4 (d'accord ou tout à fait d'accord) sur l'ensemble des questions pour 89 pour cent des répondants, ce qui indique que la participation aux réunions du Codex continue de susciter un haut niveau de satisfaction.

Dans les rapports précédents, la section du questionnaire qui enregistre le taux de satisfaction le plus bas continue d'être celle qui traite de la participation pendant la réunion (13 pour cent de l'ensemble des participants continuent de lui attribuer une note inférieure ou égale à 3). Défendre comme il convient les positions nationales de leur pays lors de la réunion (Question 8) et modifier les positions nationales lors de la réunion, si nécessaire (Question 9) sont les aspects qui créent le plus de difficultés aux répondants. Il y a peu ou pas de modification sensible par rapport à la précédente période dans le pourcentage de participants indiquant un niveau de confiance dans ces domaines de participation.

## Produit 2-1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire

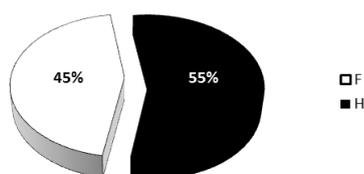
<b>Question du suivi</b>	Comment le nombre de participants parrainés assistant aux activités de renforcement des capacités a-t-il évolué?
<b>Indicateur</b>	Nombre de participants soutenus par le Fonds fiduciaire par activité de renforcement des capacités et par année
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Satisfaisant</b>

Graphique 5. Participants bénéficiant d'un soutien pour suivre des cours de formation (2005-2015)



Quatre cours de formation ont été soutenus en 2015, dont un a eu lieu juste avant la session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique. Les cours FAO/OMS de formation au Codex, bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire, sont directement liés aux résultats d'un exercice de planification mené conjointement par les deux organisations en 2013 pour l'exercice biennal 2014-2015.

Graphique 6. Pourcentage de participants bénéficiant d'un soutien pour suivre une formation au Codex - ventilé par sexe (2005-2015)



La participation des femmes aux cours de formation du Codex se maintient à quelque 10 points au-dessus de celle de leur participation générale aux réunions du Codex parrainées par le Fonds fiduciaire.

## Produit 2-2. Participants qui sont satisfaits des activités de renforcement des capacités

<b>Question du suivi</b>	Les connaissances acquises aux cours des activités de développement des capacités ont-elles des chances d'être appliquées dans les administrations nationales de manière à promouvoir la participation au Codex?
<b>Indicateur</b>	Participants satisfaits des activités de développement des capacités et susceptibles d'appliquer les connaissances acquises dans les administrations nationales dont ils dépendent
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Très satisfaisant</b>

Trois des quatre cours et ateliers FAO/OMS de formation au Codex ayant bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire en 2015 ont fait l'objet d'une évaluation de fin de formation. Le taux moyen de satisfaction pour les trois ateliers a été de 4,42. Les taux de satisfaction des participants les années précédentes étaient les suivants: 4,50 en 2014; 4,59 en 2013 et 4,48 en 2012. Ces chiffres continuent d'indiquer des niveaux de satisfaction dans l'ensemble élevés concernant les activités de renforcement des capacités menées par la FAO et l'OMS avec le soutien du Fonds fiduciaire.

Les taux moyens de satisfaction pour les trois ateliers évalués en 2015 étaient les suivants:

- 3,97 pour l'atelier régional FAO/OMS (un jour) précédant la session du CCAFRICA sur la communication sur les risques, et tenu à Yaoundé (Cameroun) le 26 janvier 2015.
- 4,7 pour l'atelier régional FAO/OMS sur le renforcement des capacités pour une participation efficace au Codex, axé sur la sécurité microbiologique des aliments, destiné aux pays de la CEI et aux pays voisins de la Région Europe du Codex, St Pétersbourg (Fédération de Russie), 17-18 septembre 2015.
- 4,6 pour l'atelier FAO/OMS (trois jours) sur la nutrition, les maladies non transmissibles et le rôle du Codex, Nadi (Fidji), 20-22 avril 2015.

### Produit 3-1. Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire pour le Codex

<b>Question du suivi</b>	Le Fonds fiduciaire a-t-il contribué à améliorer les données scientifiques et techniques fournies dans les débats du Codex?
<b>Indicateur</b>	Données produites grâce à des projets bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Très satisfaisant. Les données d'enquête issues des projets relatifs au sorgho menés dans quatre pays africains ont été intégrées au débat en cours au Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF).</b>

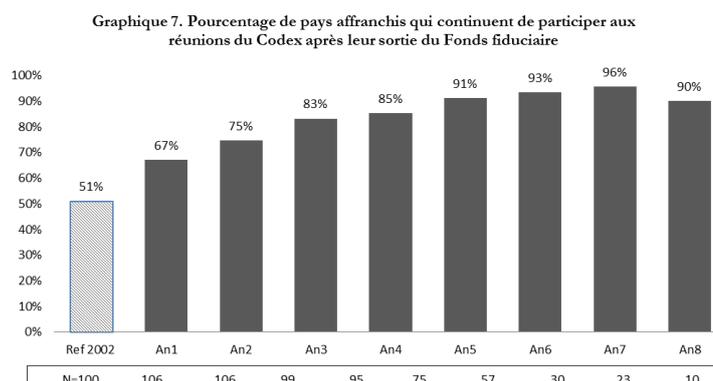
L'évaluation finale relative à cet indicateur a été effectuée et communiquée en 2014. Les résultats des enquêtes menées dans le cadre des projets sur les mycotoxines dans le sorgho dans quatre pays africains (Burkina Faso, Éthiopie, Mali, Soudan) ont été présentés au CCCF, à sa neuvième session en 2014.

### Effet direct 1-1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex

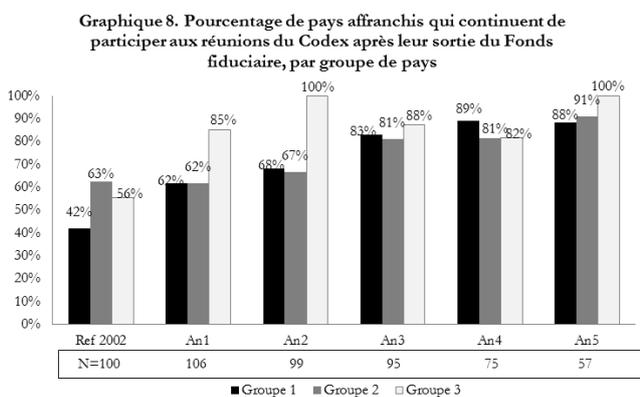
<b>Question du suivi</b>	Les pays affranchis continuent-ils de participer aux réunions du Codex lorsque leur participation n'est plus soutenue par le Fonds fiduciaire?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des pays affranchis qui continuent de participer aux comités du Codex une fois sortis du Fonds fiduciaire
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Très satisfaisant.</b>

Conformément au processus lancé dans le Rapport de suivi de 2014, le secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex continue d'examiner dans quelle mesure les pays affranchis ont été à même de poursuivre leur participation aux réunions du Codex dans chacune des années qui ont suivi leur sortie du Fonds. Le niveau de participation aux réunions du Codex en 2002 (l'année précédant la création du Fonds fiduciaire) a servi de base de référence. Les pays utilisés pour établir cette base de référence sont tous ceux pour lesquels 2014 constituait la première année après la sortie du Fonds.

Le graphique 7 montre dans quelle mesure les pays affranchis ont continué de participer aux réunions du Codex la première année après leur sortie du Fonds (année 1), la deuxième année (année 2) et ainsi de suite.



C'est pour cette raison que le nombre total de pays (N) pour chaque année diminue jusqu'à l'année 8. Les pourcentages indiqués pour la première année après sortie du Fonds (année 1) sont calculés sur la base des 106 pays au total qui pouvaient, en 2015, être évalués pour leur première année après sortie du Fonds. Comme l'indique le graphique, 10 pays ont continué de participer la huitième année après leur sortie du Fonds en 2015. La base de référence de 2002 a été incluse à des fins de comparaisons pour 100 pays (106 pays affranchis qui ont été suivis pour l'année 1 après sortie du Fonds moins 6 pays qui n'étaient pas encore membres du Codex en 2002).

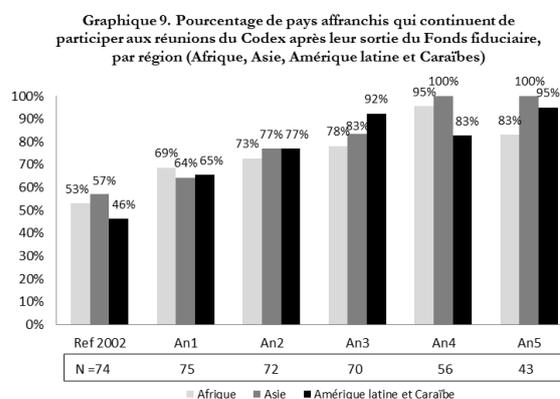


L'inclusion des données relatives à la huitième année après la sortie du Fonds confirme les conclusions figurant dans le rapport de suivi de 2014. En moyenne 81 pour cent des pays affranchis ont continué de participer à au moins une réunion du Codex dans les cinq premières années qui ont suivi leur sortie du Fonds fiduciaire. Trente-trois pour cent des pays affranchis semblent avoir des difficultés à assurer leur participation aux réunions du Codex la première année après

la sortie du Fonds, mais ces pourcentages augmentent de manière constante des années 2 à 5 et restent à 90 pour cent ou plus des années 5 à 8, avec une baisse de 6 points de pourcentage entre les années 7 et 8. Il sera important de continuer à suivre la participation des pays affranchis pendant au moins deux années civiles supplémentaires pour voir si les taux de participation de ces pays restent élevés pendant la période de transition entre le Fonds fiduciaire 1 et les premières années du Fonds fiduciaire 2.

Lorsque ces données relatives aux années 1 à 5 sont ventilées par groupe de pays (graphique 8), on constate que les pays du groupe 3 (à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen ou élevé) présentent les taux de maintien de la participation les plus élevés, qui sont passés de 56 pour cent avant le début du Fonds fiduciaire à 100 pour cent dans l'année 2. Le taux moyen de participation est de 91 pour cent après sortie du Fonds. Le taux de participation du groupe 1 (pays les moins avancés et pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen) est passé de 42 pour cent à au moins une réunion du Codex en 2002 à un plus haut de 89 pour cent la quatrième année après sortie du Fonds. Le taux moyen de participation pour ce groupe est de 78 pour cent.

Le graphique 9 présente les données relatives aux années 1 à 5 ventilées par région du Codex, pour les trois régions où le nombre de pays susceptibles de bénéficier du Fonds fiduciaire est le plus élevé (Afrique, Asie et Amérique latine et Caraïbes). Les autres régions n'ont pas été analysées parce que le nombre de pays était trop faible. Ce graphique montre que les pays dans la région Afrique du Codex sont passés du taux de référence de 53 pour cent en 2002, à un plus haut de 95 pour cent l'année 4. Les pays de la région



Asie du Codex sont passés d'un taux de participation de 57 pour cent en 2002 à 100 pour cent les années 4 et 5. Le taux de participation dans la région Amérique latine et Caraïbes est passé de 46 pour cent en 2002 à un plus haut de 95 pour cent l'année 5.

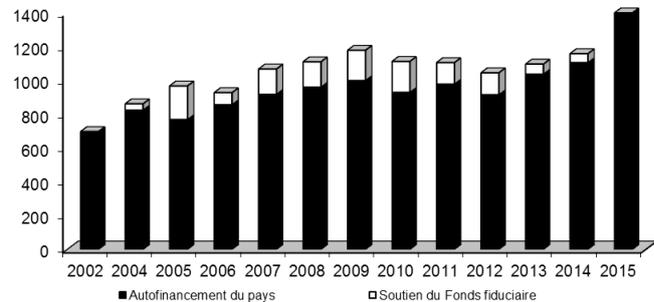
### Effet direct 1-2. Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex

<b>Question du suivi</b>	La participation au Codex des pays en développement a-t-elle en général évolué?
<b>Indicateur</b>	Nombre total de délégués des pays en développement et des pays à économie en transition participant aux réunions du Codex
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Satisfaisant. Le nombre de pays en développement ou à économie en transition affranchis qui apportent un soutien à leurs propres participants aux réunions du Codex a augmenté régulièrement depuis 2012.</b>

Les données présentées dans le graphique 10 correspondent au nombre total de délégués autofinancés participant à des réunions du Codex, sauf celles des comités FAO/OMS de coordination régionale et de la Commission du Codex Alimentarius<sup>1</sup>. Les données sont collectées par le secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex à partir des listes de participants qui figurent dans le rapport officiel des réunions du Codex. Depuis la diminution enregistrée en 2012, le nombre des participations n'a cessé d'augmenter et en 2015 le nombre de délégués des pays en développement ou à économie en transition autofinancés pour participer aux réunions du Codex est au plus haut.

Les mêmes données concernant les délégués autofinancés venant des pays en développement ou à économie en transition (tous les pays qui ont pu à un moment ou à un autre bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire) ont été collectées pour les quatre premières réunions du Codex qui se sont tenues en 2016 (vingt-deuxième session du CCFICS, trente-septième session du CCMAS, quarante-huitième session du CCFA et trentième session du CCGP). Les données ont été collectées afin de voir s'il y avait une baisse substantielle de la participation des pays en développement ou à économie en transition depuis la clôture du Fonds fiduciaire 1. Les données indiquent qu'il n'y a pas de recul des participations de ces pays dans les quatre mois qui ont suivi la fin du Fonds fiduciaire 1. La situation devrait continuer d'être suivie pour le reste de 2016 et dans les prochaines années.

Graphique 10. Nombre total de délégués des pays en développement participant aux réunions du Codex



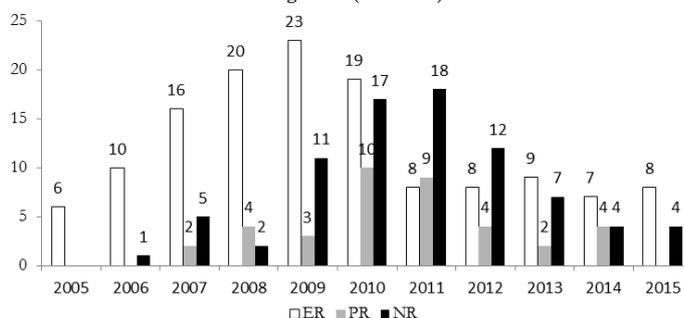
<sup>1</sup> Les comités de coordination régionale ont été exclus étant donné la participation élevée de délégués appartenant aux régions Codex correspondantes les années civiles où ils se réunissent. Les réunions de la Commission du Codex Alimentarius n'ont pas été prises en compte étant donné le nombre élevé de participants les années civiles où des élections ont lieu.

### Effet direct 1-3. Pays appuyant la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres

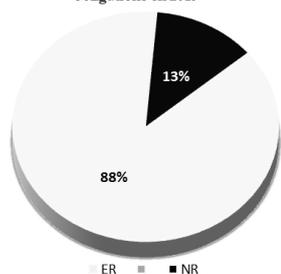
<b>Question du suivi</b>	Les pays admissibles remplissent-ils leur obligation d'acquitter un financement de contrepartie de 50 pour cent?
<b>Indicateur</b>	Nombre total des pays admissibles devant acquitter un financement de contrepartie de 50 pour cent qui utilisent une ou plusieurs options pour assurer ce financement
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Améliorations au fil des ans, mais les pays les plus susceptibles de ne pas appuyer la participation au Codex ne sont peut-être pas inclus dans les données étant donné qu'ils n'ont pas demandé à bénéficier d'un soutien.</b>

La baisse du nombre de pays ne remplissant pas leur obligation d'acquitter le financement de contrepartie s'est arrêtée en 2015 où 66,6 pour cent des pays se sont pleinement acquittés du financement de contrepartie. Toutefois, le nombre total de pays inclus dans la série de données pour 2015 est faible (12 pays) et, comme noté dans le rapport de suivi de 2014, de nombreux pays qui n'étaient pas en mesure de faire face au financement de contrepartie n'ont tout simplement pas demandé à bénéficier d'un soutien en 2015. L'année 2015 étant la dernière de soutien fourni aux pays par le Fonds fiduciaire 1 et, compte tenu du peu de moyens disponibles pour inciter les pays à s'acquitter du financement de contrepartie, l'indicateur «Effet direct 1.1» est probablement le plus apte à donner des indications sur la capacité globale des pays de soutenir la participation au Codex après avoir reçu le soutien du Fonds fiduciaire du Codex.

Graphique 11. Nombre total de pays devant apporter un financement de contrepartie de 50% ayant rempli leurs obligations (2005-2015)



Graphique 12. Pourcentage de pays du groupe 4 devant apporter un financement de contrepartie de 50% ayant rempli leurs obligations en 2015



Le graphique 12 montre que 88 pour cent des pays du groupe 4 ont pu remplir pleinement l'obligation de financement de contrepartie en 2015 ce qui est une amélioration considérable par rapport à 2014 où ils n'étaient que 64 pour cent, 26 pour cent s'en étaient acquitté partiellement et 10 pour cent pas du tout<sup>2</sup>. Il convient à nouveau de noter que de nombreux pays du groupe 4 ont préféré ne pas demander de soutien en 2015, et pour nombre d'entre eux, la raison en était l'incapacité de s'acquitter du financement de

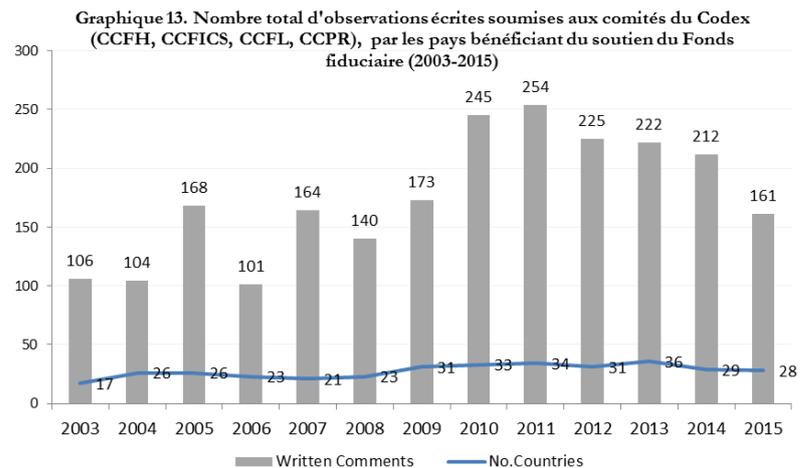
contrepartie. En conséquence, ces pays qui sont les moins susceptibles de remplir leur obligation de financement de contrepartie ne sont pas compris dans les données, faute d'avoir sollicité une aide.

<sup>2</sup> Obligations entièrement remplies (ER): groupes 1a et 1b = trois participations autofinancées au cours de l'année; groupe 2 = trois participations autofinancées au cours de l'année; groupes 3a et 3b = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année (selon le niveau de soutien du Fonds fiduciaire du Codex). Obligations partiellement remplies (PR): groupes 1a et 1b = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année; groupe 2 = une ou deux participations autofinancées au cours de l'année; groupes 3a et 3b = une participation autofinancée au cours de l'année. Obligations non remplies (NR): aucune participation autofinancée au cours de l'année (pour tous les groupes).

### Effet direct 2-1. Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex

<b>Question du suivi</b>	Comment la participation aux travaux du Codex des pays admissibles évolue-t-elle?
<b>Indicateur</b>	Soumission par les pays admissibles d'observations écrites aux comités du Codex
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Non satisfaisant. Déclin du nombre d'observations écrites soumises et du nombre de pays utilisant ce mode de participation.</b>

Les observations écrites soumises par les pays en développement et les pays à économie en transitio<sup>3</sup> aux quatre comités du Codex (CCFH, CCFL, CCPR et CCFICS) sont présentées sous forme de tableau pour la période allant de 2003 (avant le démarrage du Fonds fiduciaire du Codex) à 2015. Ces quatre comités ont été choisis car ils se réunissent tous les ans et que ce sont ceux auxquels les pays du Fonds fiduciaire du Codex donnent le plus souvent la priorité. Seuls deux comités étaient prévus en 2015 ce qui rend difficile la comparaison avec les années précédentes.



### Effet direct 2-2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de demande dûment remplis

<b>Question du suivi</b>	Les pays admissibles au Fonds fiduciaire ont-ils renforcé leurs capacités de planifier et de solliciter un soutien pour la participation aux comités du Codex?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des pays admissibles soumettant leurs demandes de soutien dûment remplies et leurs rapports au 31 octobre <u>et</u> à la mi-janvier
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Non satisfaisant mais quelques progrès.</b>

Cet indicateur n'a pas été évalué en 2015 car il n'y avait pas de processus de demande de soutien du Fonds fiduciaire 1 dans l'année civile suivante.

<sup>3</sup> Tous les pays qui ont pu prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire ont été inclus. Seuls font exception les pays de la région Europe du Codex qui étaient membres de l'UE, ou qui le sont devenus après 2002, car, pour une grande partie des points de l'ordre de jour examinés par les comités du Codex, l'UE présente des observations écrites communes à l'ensemble de ses membres. Chaque fois qu'un pays était mentionné dans une note de bas de page d'un rapport de session du Codex comme ayant soumis des observations écrites relatives à un point spécifique de l'ordre du jour, l'information a été entrée dans un tableau Excel indiquant le pays, la région, l'année, le nom du comité, la session, le point d'ordre du jour et les références du document.

### Effet direct 2-3. Capacités institutionnelles des pays

<b>Question du suivi</b>	Les capacités institutionnelles nécessaires dans les pays pour assurer une participation efficace aux réunions du Codex sont-elles en place?
<b>Indicateur</b>	Qualité des travaux préliminaires, de la participation aux réunions et du suivi après ces dernières telle qu'elle ressort des rapports obligatoires des participants.
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Satisfaisant. Les capacités institutionnelles nécessaires dans les pays pour assurer une participation efficace aux réunions du Codex n'étaient pas toujours stables et ont évolué lentement pendant la durée du Fonds fiduciaire 1.</b>

Cet indicateur n'a pas été évalué pendant la dernière année opérationnelle du Fonds fiduciaire du Codex. On trouvera des informations sur la progression des capacités nécessaires dans les pays pour participer au Codex dans le rapport d'évaluation finale du projet.

### Effet direct 2-4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises

<b>Question du suivi</b>	Les participants aux activités de renforcement des capacités appliquent-ils les connaissances acquises pour améliorer leur contribution à l'établissement des normes Codex?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant qu'ils appliquent les connaissances acquises grâce à ces activités.
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Satisfaisant, mais fondé sur un petit nombre de cours de formation/d'ateliers qui ont fait l'objet d'évaluations de suivi.</b>

Aucune évaluation de suivi n'a été effectuée sur les cours de formation/ateliers FAO/OMS pendant la dernière année de fonctionnement du Fonds fiduciaire du Codex.

### Effet direct 3-1 Les données scientifiques fournies par les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire contribuent aux débats au sein du Codex

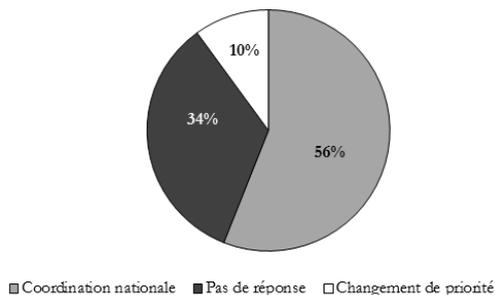
<b>Question du suivi</b>	Les données scientifiques contribuent-elles au processus décisionnel du Codex?
<b>Indicateur</b>	Décisions du Codex prises dans le ou les comités pertinents qui reposent sur une somme plus vaste de données scientifiques issues de projets financés par le Fonds fiduciaire.
<b>Évaluation des progrès</b>	<b>Les progrès seront évalués à la suite des décisions de la réunion du Codex où les recommandations et les conclusions de la FAO et de l'OMS sur les données produites sont examinées.</b>

Discussion en cours au sein du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCCF). À intégrer dans le rapport sur le Fonds fiduciaire 2.

### Administration 1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, mais n'ayant pas participé aux réunions prévues

<b>Question du suivi</b>	Les procédures administratives du Fonds fiduciaire sont-elles adaptées aux besoins et aux réalités des bénéficiaires?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui, pour une raison quelconque, n'ont pas assisté aux réunions prévues.
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Satisfaisant pour les problèmes que le Fonds fiduciaire du Codex maîtrise.</b>

Graphique 14. Pourcentage de participants bénéficiant d'un soutien mais qui n'ont pas assisté aux réunions prévues en 2015



Le graphique 14 illustre les résultats pour l'année civile 2015. Vingt-trois des 60 participants pour lesquels le Fonds fiduciaire du Codex devait gérer les déplacements ne se sont pas rendus aux réunions en 2015 (38 pour cent). Ce taux de défection était plus élevé en 2015 que les années précédentes (22 pour cent en 2014, 8 pour cent en 2013, 9 pour cent en 2012). Des problèmes de coordination au niveau national étaient à l'origine de la moitié des déplacements prévus non effectués. Plus d'un tiers des défections étaient dues à l'absence de réponse de

la part des points de contact du Codex et/ou de messages du secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex concernant le déplacement. Aucun problème lié à l'obtention de visas n'a été signalé en 2015.

### Administration 2. Satisfaction des bénéficiaires

<b>Question du suivi</b>	L'administration du Fonds fiduciaire du Codex est-elle suffisamment réactive?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits de l'administration du Fonds fiduciaire du Codex.
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Satisfaisant. Quarante pour cent des répondants ont déclaré être très satisfaits des résultats du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex.</b>

Les données nécessaires pour cet indicateur sont issues des rapports qui sont soumis obligatoirement au Fonds fiduciaire du Codex. Le nombre de rapports soumis dans le système en ligne était nettement inférieur à celui des années précédentes (voir Rapport annuel pour 2015), car un nouveau processus de soumission des demandes pour le Fonds fiduciaire 1 n'a pu être utilisé pour assurer un niveau élevé de conformité. Il est possible que cela ait eu une incidence sur les résultats communiqués.

*Question 1: «Avez-vous rencontré des problèmes d'administration des déplacements en rapport avec votre participation à la réunion?» (Réponses possibles: «oui» ou «non», espace prévu pour des informations supplémentaires en cas de réponse affirmative)*

Le pourcentage de répondants ayant indiqué n'avoir eu aucun problème d'administration des déplacements a été de 79 pour cent contre 92 pour cent en 2014. Vingt-et-un pour cent des participants ont répondu « oui » (retard dans la livraison des billets et le paiement des indemnités journalières).

*Question 2: «Comment jugeriez-vous les résultats du secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex?»*  
(Réponses possibles: «très bons», «bons», «moyens», «pas très bons», «insuffisants», espace prévu pour des commentaires)

Les résultats du secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex ont été jugés «très bons» par 63 pour cent des répondants (82 pour cent en 2014 et 77 pour cent en 2013), et «bons» par 33 pour cent (18 pour cent en 2014).

### **Gestion 1. Satisfaction des parties prenantes**

<b>Question du suivi</b>	Le Fonds fiduciaire du Codex répond-il comme il convient aux besoins des Membres pour assurer une participation élargie et efficace aux travaux du Codex?
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des parties prenantes satisfaites de la gestion du Fonds fiduciaire du Codex.
<b>Évaluation finale des progrès</b>	<b>Résultats satisfaisants selon les données collectées par le Fonds fiduciaire en 2011 et celles issues du rapport d'évaluation finale du projet en 2014.</b>

La satisfaction des groupes de parties prenantes a été évaluée au cours de l'évaluation finale du projet pour laquelle des données ont été collectées entre septembre et décembre 2014. Plusieurs questions figurant sur les questionnaires utilisés par l'équipe d'évaluation étaient semblables à celles utilisées par le secrétariat du Codex pour le présent indicateur. Il a donc été décidé de ne pas soumettre un autre questionnaire aux parties prenantes du Fonds fiduciaire du Codex à la période qui avait été prévue et annoncée dans le Rapport de suivi 2013.

Les États Membres qui souhaitent des informations sur la satisfaction des parties prenantes au regard du Fonds fiduciaire, peuvent se reporter aux conclusions de l'évaluation finale du projet qui figurent dans le document CX/CAC 15/38/18- Add.2.

\*\*\*\*\*